

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission des pétitions

chargée de l'examen de la pétition de Garnier Cornélia et Garnier Alain - Absence d'ascenseur dans certaines écoles lausannoises (PE25/005)

Présidence : Mme Romane BENVENUTI (Les Verts)

Membres présents : Mme Nathalie CARUEL (rempl. Mme MORAND (Les Verts)) ; Mme Tatiana TAILLEFERT (Les Verts) ; M. Yvan SALZMANN (soc.) ; Mme Christine GOUMAZ (soc.) ; M. Frédéric STEIMER (soc.) ; Mme Françoise PIRON (PLR) ; M. Jean-Claude SEILER (PLR) ; M. Jean-Blaise KALALA (rempl. Mme SCHAFFER (v'lib')) ; Mme Wai Heong WÜTHRICH (UDC).

Membres excusés : Mme Sarah DE DEA (soc.) ; Mme Sevgi KOYUNCU (EàG)

Secrétaire : Mme Marion CENTELIGHE

La séance a lieu à l'Hôtel de Ville, dans la salle du Conseil communal.

Début et fin de la séance : 17h00 – 17h40

Municipal concerné : M. David PAYOT, directeur d'Enfance, Jeunesse et Quartiers.

Pétitionnaires : Mme Cornélia GARNIER et M. Alain GARNIER

Rapporteur : M. Frédéric STEIMER

Audition du Municipal en l'absence des pétitionnaires

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers admet qu'on ne peut prétendre que l'accessibilité soit idéale dans tous les bâtiments scolaires, comme en témoigne la situation évoquée par les pétitionnaires. Il explique que la volonté est de permettre la scolarisation à l'ensemble des enfants, quels que soient leurs handicaps, en particulier en matière de mobilité, chose qui est assurée. Il explique que les bâtiments construits actuellement et ceux rénovés, respectent les normes SIA 500 d'accessibilité. Des bâtiments nouveaux comme ceux de Riant-Pré, des Plaines-du-Loup, ou rénovés comme ceux de la Barre ou de St-Roch, sont des bâtiments entièrement accessibles. La difficulté est que les bâtiments scolaires sont répartis sur plus de 50 sites, avec plus de 100 bâtiments construits, pour les premiers, vers 1860 jusqu'à aujourd'hui. Il y a donc un travail important pour rendre accessibles un certain nombre de bâtiments qui ne l'étaient pas à l'origine.^{1,2}

¹ Pour un détail cartographique des accès aux différents bâtiments : <https://fex.lausanne.ch/message/CGk9EMq8UbqIOMkoOKsZgE>

² Selon les pétitionnaires : « Il convient de prendre en considération la possibilité d'installer un monte-escaliers pour quelques milliers de francs (voir <https://www.rigert.ch/fr/monte-escalier-prix-suisse>). Selon l'entreprise Rigert, une telle installation peut être montée en une journée. Elle peut même être louée pour quelques mois. Je pense que la Direction des écoles devrait considérer cette solution dans les cas urgents, dans l'intérêt des élèves et enseignants concernés par une situation de handicap imprévu. Pour des questions de continuité pédagogique et pour prévenir l'ostracisation de l'élève, il me paraît en effet inacceptable de le déplacer dans une autre classe, voire une autre école, en cours d'année. »

Conseil communal de Lausanne

Dans une vision large de la demande des pétitionnaires, la même réflexion peut être abordée pour les lieux d'accueil de jour, où 67 structures préscolaires et plus de 50 lieux d'accueils parascolaires sont concernés. Il explique que dans le cas des bâtiments récents la difficulté est moins importante que pour les bâtiments anciens, mais que malgré tout, ces enjeux existent. Il explique que lorsque des bâtiments ne sont pas accessibles, la priorité est d'avoir sur un site au moins un bâtiment qui le soit, comme c'est le cas sur le site de Béthusy avec le nouveau bâtiment construit et qui permet de répondre à ces enjeux d'accessibilité. Il dit que si des enfants ou des professionnel-le-s ont une mobilité réduite, ils adaptent également le lieu de la classe pour la rendre accessible. Pour répondre aux demandes formulées par les pétitionnaires à la Municipalité, concernant l'établissement d'un inventaire exhaustif des situations de tous les bâtiments scolaires de construction récente ou plus ancienne, Monsieur le Municipal rappelle qu'il y a une cartographie de l'accessibilité des bâtiments publics de la ville de Lausanne faite en partenariat avec Pro Infirmis. Il dit que la cartographie est accessible publiquement, que les écoles y figurent. La seule limite étant qu'il faudrait la réactualiser pour les derniers développements. Concernant la demande d'entreprendre les travaux sans tarder des bâtiments concernés, il explique que l'obstacle est le même que pour l'assainissement énergétique de tous les bâtiments, car il paraît difficilement défendable, tant pour les services concernés, pour les usagers des bâtiments et pour les entreprises qui pourraient exécuter ces mandats, d'entreprendre l'ensemble des travaux simultanément. Il explique que cela a fait l'objet d'un plan des investissements, avec une planification exposée initialement dans le rapport préavis 2019/18³ (réponse au postulat Eggenberger) régulièrement mise à jour et permet de voir l'avancement des travaux. Il dit qu'ils avancent aussi vite que possible, mais ils ne peuvent pas garantir à ce jour que chaque bâtiment de la ville de Lausanne soit intégralement accessible. Ils s'assurent néanmoins que les élèves et les professionnel-le-s qui en ont le besoin, puissent accéder aux bâtiments.

Un-e commissaire relève que dès qu'il y a des travaux dans un de ces bâtiments, il y a forcément une adaptation pour régler ce problème d'accessibilité pendant la période des travaux. Il est répondu par l'affirmative.

Il dit que dans le cas du Gymnase Auguste Piccard, une nouvelle extension avait dû être faite sans possibilité d'ascenseurs sur trois étages, et que Pro Infirmis avait renoncé à faire recours parce qu'on leur a garanti de réussir à faire en sorte que les élèves qui présentaient un handicap soient installés dans une salle de plein pied ou dans un autre bâtiment avec ascenseur. Il explique que tout cela a des conséquences importantes, notamment sur la conception des horaires qui devient encore plus compliquée qu'elle ne l'est déjà et que cela nuit à un développement harmonieux de l'expression des cours dans les bâtiments. Lorsqu'on peut améliorer les choses dans des anciens bâtiments, il faut aller dans ce sens.

Un-e commissaire demande ce que dit cet inventaire sur l'accès des bâtiments, par exemple sur la présence d'ascenseurs, en termes de pourcentage. Est-ce qu'on parle de 20% ou 80% des bâtiments ? Si on parle d'un plan d'investissement à 10 ans avec une rénovation de tous les bâtiments avec des ascenseurs ou si on parle de ces 3 prochaines années ?

Le Municipal répond qu'il s'agit de 450 millions sur 15 ans, incluant une part de rénovation et une part de construction de nouveaux bâtiments. Il dit que les derniers travaux qui ont eu lieu à Montoie, la Barre, St-Roch, ont tous duré facilement 2 ans, avec un gros impact sur

³ https://www.lausanne.ch/apps/actualites/index.php?actu_id=51010

Conseil communal de Lausanne

l'usage des lieux, dans lesquels il faut trouver en général des Portakabin ou d'autres solutions transitoires. Il dit qu'avoir un rythme plus élevé ferait augmenter le nombre de bâtiments à Lausanne en chantier avec des solutions provisoires, avec une mobilisation massive des équipes pour des rénovations qui ensuite seraient arrêtées, etc. Il dit qu'il y a réellement un intérêt à échelonner les travaux. Il explique qu'il y a une volonté de garantir l'accessibilité d'au moins un bâtiment qui soit pleinement accessible sur ces sites. Il dit que l'accessibilité des bâtiments est un objectif qui doit être poursuivi de manière conséquente et systématique. Concernant la cartographie, il s'agit de savoir de manière qualitative quels sont les obstacles à anticiper puisqu'ils peuvent être très divers, marches, escaliers, ascenseurs, accès aux toilettes, largeur des portes, etc. Il répond qu'il n'a pas un inventaire simple pour dire lesquels sont totalement accessibles ou pas, mais qu'il y a une documentation pour l'ensemble des bâtiments.

Un-e commissaire visualise de nombreux bâtiments, par exemple la Croix-d'Ouchy, Mon Repos et Beaulieu, où le simple accès au rez-de-chaussée est parfois impossible parce qu'il y a des escaliers. Est-ce que tous ces escaliers sont munis d'un appareillage permettant d'accéder au bâtiment, ce qui semble être rapidement solutionnable. Il demande au Municipal si tout est accessible partout de la même manière pour monter ces quelques marches d'escaliers ?

Monsieur le Municipal répond qu'à la Croix-d'Ouchy et à Mon Repos il y a des entrées alternatives pour monter en fauteuil roulant.

Un-e commissaire demande si pour d'autres types de handicap comme des problèmes de vue, il y a des marquages systématiques au sol qui sont faits dans les nouveaux bâtiments ?

Le Municipal répond que c'est plutôt demandé dans l'espace public où les personnes ne sont pas familières avec l'environnement et en ont besoin pour pouvoir s'orienter. Il dit qu'il n'a pas connaissance de demandes dans les écoles parce que d'après ce qu'il en comprend, l'orientation dans un espace connu est faisable pour les personnes malvoyantes. Il dit que c'est plutôt dans les espaces mal connus que le marquage au sol constitue une aide importante.

Un-e commissaire imagine que cela pourrait aider, notamment dans les entrées.

Monsieur le Municipal dit qu'il va se renseigner.

Un-e commissaire demande quel est le nom du collège dont parlent les pétitionnaires ? Est-ce que la situation de cette famille a été réglée depuis ?

Le Municipal dit qu'il n'a pas plus d'informations que celles de la pétition et que leurs données ne permettent pas de les relier à l'enfant concerné ni au collège en question.

Un-e commissaire demande si quand un enfant avec des difficultés est scolarisé dans un bâtiment qui n'a pas d'accès facilité pour ces difficultés, peut-il changer de collège avec un bâtiment adapté, même si ce n'est pas forcément idéal dans l'organisation familiale ?

Le Municipal répond que l'organisation est faite pour rendre cela possible, que tous les enfants soient scolarisés dans un lieu qui leur est accessible. Il dit que lorsque des besoins particuliers sont annoncés à l'avance, des aménagements peuvent être faits, par exemple pour enlever des obstacles architecturaux mineurs. Il dit qu'ils ne peuvent pas installer un ascenseur en l'espace d'un été, mais peuvent tout à fait travailler sur des marches qui gênent l'accès. Pour savoir quand le bâtiment principal du collège de Beaulieu est passé

Conseil communal de Lausanne

accessible aux fauteuils roulants, il renvoie la commission vers le lien de la cartographie citée plus haut : <https://map.proinfirmis.ch/> .

Un-e commissaire soulève que pour la première demande des pétitionnaires, il y a déjà une cartographie avec un inventaire qui a été fait et de manière détaillée. Concernant la deuxième demande qui est le cœur du sujet, il dit que dans les bâtiments construits, les éléments d'accessibilité sont présents et que dans ceux qu'on rénove, il a de la peine à se positionner sur ce qu'on veut dire par « sans tarder », mais cela lui paraît être une évidence qu'il faut que ce soit fait aussi vite que possible.

Un-e commissaire demande au Municipal s'il peut leur garantir qu'au bout de ces 15 ans, ils auront régulé l'ensemble des bâtiments scolaires autant sur les enjeux énergétiques que d'accessibilité ?

Le Municipal répond que la rénovation porte là où les besoins de rénovation sont identifiés. Il dit que la durée de vie d'un bâtiment est a priori plus longue que 15 ans. Il donne l'exemple du bâtiment de Villamont qui a été rénové dans les 10 ans précédents et qu'ils ne prévoient donc pas de rénover à nouveau dans les 15 ans qui viennent. Il est toutefois accessible et a fait l'objet d'adaptations. Il explique que dans la planification du rapport préavis 2019/18, les bâtiments qui nécessitent des interventions ont été identifiés pour des problématiques liées à des besoins énergétiques, de vétusté et d'accessibilité sur les mêmes bâtiments. Il dit que ce sont souvent les mêmes bâtiments qui cumulent les défauts en matière d'accessibilité.

Un-e commissaire demande s'il y a donc des bâtiments qui ne seraient pas aux normes au niveau de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, mais pour lesquels il n'y a pas de rénovation énergétique prévue ?

Le Municipal répond qu'il n'a pas les données ici pour répondre. Il explique que les premiers bâtiments totalement accessibles sont des CROCS du début des années 1970 et que les bâtiments qui sont concernés par des rénovations font donc partie du patrimoine antérieur.

La présidente prend congé du Municipal en le remerciant de sa présence.

Délibération de la COPET

Un-e commissaire dit qu'on ne peut pas aller plus vite que les rénovations, que la cartographie existe et que tout est mis en place pour trouver des solutions pour chaque situation. Elle dit que ce qui est demandé est déjà fait. Elle se pencherait plutôt sur étude et communication.

Un-e commissaire demande si un vœu pourrait être formulé. Elle s'inquiète pour les personnes qui ont fait cette pétition et voudrait s'assurer qu'ils ont une écoute.

Un-e commissaire rappelle qu'ils ne disent pas de quel collège il s'agit.

Un-e commissaire demande s'il y a une explication sur ce manque d'informations. Elle rappelle qu'ils ne sont pas venus et qu'ils ne parlent pas du bâtiment. Elle ne voit pas comment on formulerait un vœu ni sur quoi.

La présidente demande s'il y a d'autres choses à ajouter et propose de passer au vote.

- qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et communication : unanimité 9*
- qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis : 0
- qui s'abstient : 0

Conseil communal de Lausanne

<u>Vote</u> : Par 9 OUI, 0 NON, 0 abstentions, les membres présents de la Commission des pétitions décident, en application de l'art. 73 lit. b) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.
--

*Un-e commissaire s'est absenté avant la fin de la séance, ils étaient donc 9 pour le vote.

Lausanne, le 3.11.2025

Le rapporteur : Frédéric Steimer